



**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DE SAINTES**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du 1 février 2023**

Date de convocation : jeudi 26 janvier 2023

Délibération n° CC\_2023\_33  
Nomenclature : 4.2.2.1

Nombre de membres :

En exercice : 64

Présents : 47

Votants : 58

Pouvoirs :

Mme Véronique ABELIN-DRAPRON à M. Francis GRELLIER, M. Thierry BARON à M. Frédéric ROUAN, M. Ammar BERDAI à Mme Amanda LESPINASSE, Mme Marie-Line CHEMINADE à M. Bruno DRAPRON, M. Philippe CREACHCADEC à Mme Caroline AUDOUIN, M. Laurent DAVIET à Mme Evelyne PARISI, Mme Dominique DEREN à Mme Céline VIOLLET, M. Jean-Philippe MACHON à M. Jean-Pierre ROUDIER, M. Joël TERRIEN à Mme Véronique CAMBON, Mme Charlotte TOUSSAINT à M. Alain MARGAT, M. Michel ROUX à M. Rémy CATROU

Ne prend pas part au vote : 0

**OBJET :** Direction Cohésion Sociale et Territoriale  
- Espace France Services - Création d'un emploi non permanent - Contrat de projet

Le 1 février 2023, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de SAINTES, régulièrement convoqué à 18h00, s'est réuni Salle du Conseil Communautaire au siège de la CDA de Saintes, sous la présidence de Monsieur Bruno DRAPRON, Président.

Présents :

M. Bruno DRAPRON, M. Stéphane TAILLASSON, M. Gérard PERRIN, M. Jean-Luc MARCHAIS, M. Eric PANNAUD, M. Jean-Luc FOURRE, Mme Annie GRELET, Mme Anne-Sophie SERRA-DAVISSEAU, M. Jean-Michel ROUGER, Mme Aurore DESCHAMPS, M. Alain MARGAT, M. Eric BIGOT, M. Pascal GILLARD, M. Bernard CHAIGNEAU, M. Francis GRELLIER, Mme Marie-France DREY, M. Pierre-Henri JALLAIS, M. Joseph DE MINAC, M. Jérôme GARDELLE, M. Cyrille BLATTES, M. Alexandre GRENOT, M. Jean-Claude CHAUVET, M. Philippe ROUET, M. Philippe DELHOUME, M. Pierre TUAL, Mme Martine MIRANDE, M. David MUSSEAU, Mme Chantal COUSSOT, Mme Christelle BASSO FIN, Mme Caroline AUDOUIN, Mme Renée BENCHIMOL-LAURIBE, M. Philippe CALLAUD, Mme Véronique CAMBON, M. Rémy CATROU, M. Pierre DIETZ, M. François EHLINGER, M. Pierre MAUDOUX, Mme Evelyne PARISI, M. Jean-Pierre ROUDIER, Mme Céline VIOLLET, M. Frédéric ROUAN, Mme Amanda LESPINASSE, M. Jean-Marc AUDOUIN, Mme Joëlle DUJARDIN, Mme Eliane TRAIN, Mme Françoise LIBOUREL, M. Fabrice BARUSSEAU

Excusés :

M. Gaby TOUZINAUD, Mme Agnès POTTIER, Mme Florence BETIZEAU, M. Charles DELCROIX, Mme Véronique TORCHUT, M. Pierre HERVE

Secrétaire de séance : M. Stéphane TAILLASSON

**RAPPORT**

Le rapporteur rappelle que l'Etat a décidé, le 25 avril 2019, la mise en place d'un réseau France Services, qui doit répondre à 3 objectifs :

- Une plus grande accessibilité des services publics au travers d'accueils physiques polyvalents (Les Espace France Services - ou de services itinérants),
- Une plus grande simplicité des démarches administratives avec un regroupement en un même lieu, physique ou itinérant, des services de l'Etat, des opérateurs et des collectivités territoriales afin de lutter contre l'errance administrative et d'apporter aux citoyens une réponse sur place sans avoir à les diriger vers un autre guichet. Chaque France services donne accès aux neuf partenaires nationaux : ministères de l'Intérieur et de la Justice, Direction générale des finances publiques, Pôle emploi, l'Assurance retraite, Caisse nationale d'assurance maladie, Caisse nationale des allocations familiales, Mutualité sociale agricole, La Poste.
- Une qualité de service substantiellement renforcée avec la mise en place d'un plan de formation d'agents polyvalents et la définition d'un panier de services homogène dans l'ensemble du réseau France Services.

L'ambition est de faciliter les ouvertures prioritairement des Espaces France Services dans les cantons ruraux et les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV).

Dans le cadre de la mise en place de l'Espace France Services (EFS) sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Saintes, il est nécessaire de recruter un agent d'accueil, administratif et accès au droit.

Il s'agit d'un emploi non permanent à temps non complet à raison de 24 heures hebdomadaires, relevant de la catégorie C, filière administrative, grade d'adjoint administratif.

Considérant les conditions de recrutement de l'agent :

- Application de l'article L. 332-24 du Code Général de la Fonction Publique
- Travail à temps complet
- Date d'effet du contrat : dès que possible
- Niveau : poste de contractuel équivalent catégorie C, grade d'adjoint administratif
- Définition du poste : agent d'accueil, administratif, accès au droit - Espace France Services
- Type et durée du contrat : contrat de projet - contrat de droit public à durée déterminée d'une durée de 3 ans renouvelable dans la limite d'une durée maximale de 6 ans.
- Rémunération : grille indiciaire applicable au grade d'adjoint administratif
- Régime Indemnitaire en vigueur
- Conditions de travail générales et avantages applicables aux agents de rétablissement

**Après avoir entendu le rapporteur,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération de Saintes annexés à l'arrêté préfectoral du 9 janvier 2023,

Vu la délibération n°2023-33 du Conseil Communautaire en date du 1<sup>er</sup> février 2023 portant création d'un Espace France Services dans le quartier politique de la ville Bellevue - Boiffiers à Saintes,

Considérant l'avis du Comité Social Territorial du 20 janvier 2023,

Considérant les crédits prévus au budget 2023, chapitre 012,

**Il est proposé au Conseil Communautaire :**

- **de créer**, dans le cadre de la mise en place de l'Espace France Services (EFS), un emploi non permanent à temps non complet à raison de 24 heures par semaine afin d'assurer l'accueil, la gestion administrative et l'accès au droit des usagers de l'EFS.
- **d'autoriser** le recrutement d'un agent contractuel de droit public à durée déterminée selon les

modalités susvisées,

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant en charge des Ressources Humaines et du Dialogue Social, et de l'Administration générale à signer tout document à cet effet.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité l'ensemble de ces propositions par :

- 58 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention
- 0 Ne prend pas part au vote

Ainsi clos et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance



M. Stéphane TAILLASSON



Président,

Bruno DRAPRON

En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du Code de Justice Administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours en annulation par courrier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.